

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL****Séance du mardi 04 avril 2023****2023 - 049****NOMBRE DE MEMBRES**

- Afférents au Conseil Municipal : **23**
- En exercice : **23**
- Qui ont pris part à la délibération : **23**

Date de la convocation : **28/03/2023**Date d'affichage : **28/03/2023**

*L'an Deux Mil Vingt Trois le mardi 04 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, MESPLEDE, DEHEZ, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

Mme LALANNE a donné procuration à M. VILATON

M. FOURNET a donné procuration à M. ETIENNE

Mme CAZENAVE a donné procuration à Mme CHAUPRADE

Mme HOURQUET a donné procuration à Mme WLUSEK

M. LABAT a donné procuration à M. BÉDAT

*Secrétaire de séance : **M. Bernard ETIENNE***

OBJET :

**CESSION DES PARCELLES FORESTIERES WA 135 et WA 136
AU LIEU-DIT « AU MARCHAND »**

CONSIDERANT que par courrier signé en date du 30 mars 2023 M. THUONG NHU HAN a confirmé à la Mairie son souhait d'acquérir aux prix et conditions stipulées (6 000 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur) les terrains cadastrés WA 135 (1705 m²) et WA 136 (3366 m²) sis au lieu-dit « au marchand ».

CONSIDERANT qu'il n'est pas nécessaire de solliciter l'évaluation du « Pôle d'évaluation domanial », la transaction étant inférieure à 180 K€ HT,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**



DECIDE de céder au prix et conditions stipulées (6 000 € + frais charge de l'acquéreur) les terrains cadastrés WA 135 (1705 m²) et WA 136 (3366 m²) sis au lieu-dit « au marchand »,

DECIDE que l'acte de vente s'effectuera auprès du notaire de l'acquéreur : Office notarial de Maître GAYMARD, 38, Cours Galliéni - 40100 DAX

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte et document tendant à la cession de ces biens,

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **05 avril 2023**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230404 – DE2023049
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>)